



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : www.fpip-police.com

SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE

Siège administratif : 139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS • Tél. 01.44.92.78.50 • Fax : 01.44.92.78.59 • Email : fpip@fpip-police.com

Philippe STEENS
Secrétaire Général

Paris le 29 novembre 2006

A

Monsieur Yves CALVI

Objet : Représentativité des policiers municipaux.

Monsieur,

C'est avec un grand intérêt que je suis régulièrement votre émission « C dans l'Air » sur France 5. La qualité des débats, vos interventions personnelles en font une émission de grande qualité.

Cependant lorsque votre émission aborde les questions relatives aux fonctionnaires de Police Municipale, leur rôle, leurs missions, la place qu'ils occupent au sein de la Sécurité Publique que voyons nous comme invités ?

-Des syndicalistes de la Police... Nationale qui ne connaissent souvent rien ou pas grand-chose aux spécificités de la PM, qui souvent expriment des contre vérités, soit par ignorance , soit par corporatisme.

-Des hommes politiques qui ne sont pas formés à ces questions et dont certains, pour d'autres raisons, tiennent des propos qui font bondir les professionnels.

Mon interrogation à cet égard est simple : je crois avoir été le dernier représentant de la Police Municipale invité sur un plateau de télévision d'une grande chaîne publique, d'ailleurs sur France 5 , en 2004 dans l'émission « Que dit la Loi ? »

Depuis on a souvent abordé la question des polices municipales dans les émissions traitant des questions de sécurité publique mais je n'ai pas le souvenir d'avoir vu un de mes collègues , qu'il fasse partie du Syndicat Indépendant de la Police Municipale que j'ai l'honneur de représenter ou d'une autre organisation syndicale.

A mon sens , dans le légitime souci d'information que vous voulez donner aux téléspectateurs il me semblerait opportun d'inviter des syndicalistes de la Police Municipale dans les émissions qui abordent ce sujet .

A mon humble avis nos collègues de la Police Nationale ne sont pas plus qualifiés pour parler en spécialistes de la Police Municipale que nous si nous devons débattre de la Gendarmerie... Vous seriez surpris de constater que dans les écoles de Police Nationale ces sujets sont -au mieux- survolés et que bien souvent les propos des non spécialistes tiennent du café du commerce...

Bien entendu je me propose de venir représenter ma corporation. Si vous y voyez la moindre objection, je n'en serais pas froissé, mais invitez alors d'autres représentants de la Police Municipale qui connaissent leur sujet. Le débat y gagnerait...

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.